Page : 1/8

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 13.04.2021 Numéro de version 2104 Révision: 13.04.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

TP11-JP7T-8SA9-VNUG

. 1.1 Identificateur de produit

**Dentatec** . Nom du produit: . Code du produit: 5360-0421

. UFI: . 1.2 Utilisations identifiées

pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. Emploi de la substance / de la

préparation Agents de séparation

. 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

. Producteur/fournisseur: SIRONA Dental Systems GmbH

Fabrikstraße 31 D-64625 Bensheim

Germany

http://www.dentsplysirona.com T.: +49 (0) 6251/16-1670

Hersteller/Manufacturer:

Graichen Produktions- und Vertriebs-GmbH

Darmstädter Str. 127 D-64625 Bensheim Tel.: +49(0)6251 / 7707880 Fax: +49(0)6251 / 77901

e-mail: ehs@graichen-bensheim.de

http://www.graichen.net

. Service chargé des

renseignements: Départment "sécurité des produits"

. 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Service de consaltion en cas d'intoxication university Mainz +49(0)6131/19240

Information de poison:+49(0)700/GIFTINFO

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 H315 Provoque une irritation cutanée. Skin Irrit. 2

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE)

n° 1272/2008 . Pictogrammes de danger Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**GHS07 GHS09** 

Attention

. Mention d'avertissement

Composants dangereux

déterminants pour l'étiquetage:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-

isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) H315 Provoque une irritation cutanée. Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

. Conseils de prudence P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/

aérosols.

P264 Şe laver soigneusement après manipulation.

Éviter le rejet dans l'environnement. P273

Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux

/ un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à

l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/

régionale/nationale/internationale.

. 2.3 Autres dangers

. Résultats des évaluations PBT et vPvB

. PBT: Non applicable. . vPvB: Non applicable.

(suite page 2)

Page : 2/8

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 13.04.2021 Date d'impression: 13.04.2021 Numéro de version 2104

Nom du produit: Dentatec

(suite de la page 1)

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

. Composants dangereux:	
CAS: 52-51-7   bronopol (DCI)  EINECS: 200-143-0   Eye Dam. 1, H318;  Aquatic Acute 1, H400 (M=10);  Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	< 2,5%
H312; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	
CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	< 2,5%
Sens. 1A, H317	

. Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

. 4.1 Description des premiers secours

. Remarques générales: Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures

seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un

accident.

Position et transport en position latérale stable.

. Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles. . Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. . Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les

paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

. Après ingestion:

. 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

. 5.1 Movens d'extinction

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de . Moyens d'extinction:

l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

. 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Dioxyde de soufre (S02) Chlorure d'hydrogène (HCI) Oxyde d'azote (NOx) Monoxyde de carbone (CO)

. 5.3 Conseils aux pompiers

. Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/

aérosol.

. 6.2 Précautions pour la

protection de l'environnement: Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau

souterraines.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau. . 6.3 Méthodes et matériel de

confinement et de nettoyage: Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant

> d'acide, liant universel, sciure). Assurer une aération suffisante.

. 6.4 Référence à d'autres

rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le

chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

7.1 Précautions à prendre pour

une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

(suite page 3)

Page : 3/8

(suite de la page 2)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 2104 Révision: 13.04.2021 Date d'impression: 13.04.2021

Nom du produit: Dentatec

. Préventions des incendies et des

Aucune mesure particulière n'est requise.

explosions: . 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et

conteneurs de stockage:

Indications concernant le stockage

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Ne pas stocker avec les aliments.

commun:

Autres indications sur les conditions de stockage:

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### . 8.1 Paramètres de contrôle

. Indications complémentaires pour l'agencement des installations

techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 56-81-5 glycerol (50 - 100%) VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³

DNEL

CAS: 56-81-5 glycerol

Inhalatoire | DNEL Long-term - local effects | 56 mg/m³ (Workers (Arbeitnehmer))

PNEC

CAS: 56-81-5 glycerol

PNEC Soil (Boden) 0,141 mg/kg (---) PNEC fresh water sediment (Süßwassersediment) 3,3 mg/kg (---) PNEC fresh water (Süßwasser) 0,885 mg/l (---) PNEC marine water sediment 0,33 mg/kg (---) 0,0885 mg/l (---) **PNEC Marine water** PNEC mikrobiological activity in waste water 1.000 mg/l (---)

Valeurs limites d'exposition

supplémentaires pour les dangers

possibles lors du traitement: Pays Substance(s) Catégorie mg/m<sup>3</sup>

> Allemagne 2-methyl-4-isothazolin-3-on MAK 0,05 5-chloro-2-methyl-4-isothazolin-3-on MAK 0.05

. Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

# . 8.2 Contrôles de l'exposition

. Equipement de protection individuel:

. Mesures générales de protection

et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

. Protection respiratoire: N'est pas nécessaire. . Protection des mains: Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la

préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le

produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de

perméabilité et de la dégradation.

. Matériau des gants Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,7 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

. Temps de pénétration du matériau

des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 0,7 mm 480min (8h) EN374

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et

à respecter.

Des gants dans les matériaux

suivants ne sont pas appropriés: Caoutchouc naturel (Latex)

Gants en PVA

(suite page 4)

Page : 4/8

### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 13.04.2021 Numéro de version 2104 Révision: 13.04.2021

Nom du produit: Dentatec

. Protection des yeux: Lunettes de protection hermétiques (suite de la page 3)

#### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

. J. I IIIIVIIII ALIVII JUI IEJ DI UDI IELEJ DIIVJIUUEJ EL CIIIIIIIUUEJ EJJEILIEILE	. 9.1 Informations sur les	propriétés ph	hvsiques et chimi	ques essentielles
---	----------------------------	---------------	-------------------	-------------------

Indications générales

. Aspect:

Forme: Liquide Couleur: Incolore Odeur: Caractéristique . Seuil olfactif: Non déterminé.

. valeur du pH à 20 °C:  $> 2 - \le 2.8$ < 4,5 . valeur du pH 10%

. Changement d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100 °C

. Point d'éclair . Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable. 400 °C . Température d'inflammation:

. Température de décomposition: Non déterminé.

. Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

< 0.1 hPa

. Propriétés explosives: Non déterminé.

. Limites d'explosion: Inférieure:

0.9 Vol % Non déterminé. Supérieure:

Densité à 20 °C: 1,2135 - 1,2165 g/cm<sup>3</sup> Densité relative Non déterminé. Densité de vapeur: Non déterminé. Taux d'évaporation: Non déterminé.

Solubilité dans/miscibilité avec

Pression de vapeur à 20 °C:

l'eau: Entièrement miscible

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé. . Viscosité:

Dynamique: Non déterminé. . Teneur en solvants: Solvants organiques: 81.3 % 18,2 % Fau:

VOC (CE) -0,0 g/l VOC (EU) (%) 0,0 % Teneur en substances solides: 0,6 %

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

. 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique Décomposition thermique/ conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air.

Réactions aux agents d'oxydation puissants. . 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Gaz hydrochlorique (HCI) Gaz nitreux Dioxyde de soufre

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 56-81-5 glycerol

Oral LD50 12.600 mg/kg (rat) Dermique LD50 > 10.000 mg/kg (rabbit)

(suite page 5

Page : 5/8

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 13.04.2021 Numéro de version 2104 Révision: 13.04.2021

Nom du produit: Dentatec

(suite de la page 4)
zol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one

. Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

CAS: 52-51-7 bronopol (DCI)

Ätz-/Reizwirkung auf die Haut (rab)

CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

Ätz-/Reizwirkung auf die Haut (rab)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

CAS: 52-51-7 bronopol (DCI)

Effet d'irritation des yeux Augenreiz- und -ätzwirkung (rab)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

CAS: 52-51-7 bronopol (DCI)

Sensibilisation | Sensibilisierung | (Guinea Pigs)

CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CĔ 220-239-6] (3:1)

Sensibilisation | Sensibilisierung | (Guinea Pigs)

Indications toxicologiques complémentaires:

CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CĔ 220-239-6] (3:1)

NOAEL (subchronisch, 90d) < 5 mg/kg (rat) Oral Dermique NOAEL (subchronisch, 28d) < 3 mg/kg (rat)

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules

germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

CAS: 52-51-7 bronopol (DCI)

STOT SE cat. 3, Atemwegsreizung

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Danger par aspiration

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

. 12.1 Toxicité

. Toxicité aquatique:				
CAS: 56-81-5 glycerol				
LC50 (24h)	> 5.000 mg/l (Carassius auratus)			
IC50 (16h)	> 10.000 mg/l (scenedesmus quadricauda)			
CAS: 52-51-7 bron	CAS: 52-51-7 bronopol (DCI)			
EC50 (48h)	1,08 mg/l (daphnia magnia/gr. Wasserfloh)			
EC50 (72h)	0,4 – 2,8 mg/l (Algae)			
LC50 (96h)	41,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss)			
NOEC (21d)	0,03 mg/l /chron. (Desmodesmus subspicatus/Grünalge)			
	0,06 mg/l /akut (daphnia magnia/gr. Wasserfloh)			
CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one				
[No. CE 220-239-6] (3:1)				
LC50 acute (96h)	0,58 mg/l (danio rerio/ Zebrabärbling)			
EC50 (48h)	0,16 mg/l (daphnia magnia/gr. Wasserfloh)			
EC50 (72h)	0,018 mg/l (Desmodesmus subspicatus/Grünalge)			
	0,379 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata - Algen)			
EC50 (96h)	0,47 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata - Algen)			
EC50 (16h)	5,7 mg/l (Pseudomonas putida)			
LC50 (96h)	0,19 mg/l (Oncorhynchus mykiss)			
. ,	(suite page 6			

Page : 6/8

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 13.04.2021 Date d'impression: 13.04.2021 Numéro de version 2104

Nom du produit: Dentatec (suite de la page 5) > 1 mg/l (daphnia magnia/gr. Wasserfloh) EC50 acute (21d) EC50 acute (48h) 1,02 mg/l (daphnia magnia/gr. Wasserfloh) EC50 chron. (3h) 31,7 mg/l (Mikroorganismus) LOEL chron. (34d) 1,6 mg/l (danio rerio/ Zebrabärbling) NOEC chron. (34d) 0,5 mg/l (danio rerio/ Zebrabärbling) 0,032 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata - Algen) NOEC (96h) 12.2 Persistance et dégradabilité CAS: 56-81-5 glycerol CSB (chem. Sauerstoffbedarf) 95 mg/l (---) theor. O2 consumption (theor. Sauerstoffverbrauch) |1,217 g/g (---) Biodegradability 14d 63 % (---) (Ready Biodegradability) CAS: 52-51-7 bronopol (DCI) Biodegradability 28d 51 - 57 % (Biodegradability - CO2 Evolution Test) CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Biodegradability < 50 % /10 Tage 12.3 Potentiel de bioaccumulation CAS: 56-81-5 glycerol Log Pow ≤ 4 (---) CAS: 52-51-7 bronopol (DCI) Log Pow 0,17 (---) . 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles. . Autres indications écologiques: Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant . Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol. . 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB . PBT:

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales. Recommandation:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Catalogue européen des déchets

. 12.6 Autres effets néfastes

HP14 Écotoxique

. vPvB:

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.
- . Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

Non applicable.

Non applicable.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

. <b>14.1 No ONU</b> . ADR, IMDG, IATA	UN3082
. <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b> . ADR	3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1), BROMO-2-NITRO-2
. IMDG	PROPANEDIOL-1,3) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1), 2-BROMO-2-NITROPROPANE-1,3-DIOL), MARINE POLLUTANT
. IATA	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1), 2-BROMO-2-NITROPROPANE-1,3-DIOL)

(suite page 7)

Page : 7/8

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 2104 Révision: 13.04.2021 Date d'impression: 13.04.2021

Nom du produit: Dentatec (suite de la page 6) . 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

. ADR



9 (M6) Matières et objets dangereux divers. Classe . Étiquette

. IMDG, IATA



Class 9 Matières et objets dangereux divers. Label

. 14.4 Groupe d'emballage

. ADR, IMDG, IATA

. 14.5 Dangers pour l'environnement: Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement :

90

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

. Marine Pollutant: Non

Signe conventionnel (poisson et arbre) . Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre . Marquage spécial (IATA): Signe conventionnel (poisson et arbre)

. 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières et objets dangereux divers.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

F-A,S-F No EMS: Stowage Category

. 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la

convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

. Indications complémentaires de transport: Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

**ADR** 

Quantités limitées (LQ Code: E1 Quantités exceptées (ÉQ)

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

Catégorie de transport . Code de restriction en tunnels

. Limited quantities (LQ . Excepted quantities (ÉQ) Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

. "Règlement type" de l'ONU: UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [NO. CE 247-500-7]; 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [NO. CE 220-239-6] (3:

1), BROMO-2-NITRO-2 PROPANEDIOL-1,3), 9, III

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

. 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris. Catégorie SEVESO E2 Danger pour l'environnement aquatique

Quantité seuil (tonnes) pour

l'application des exigences relatives au seuil bas

200 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences

500 t

relatives au seuil haut

REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 8)

Page : 8/8

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 13.04.2021 Numéro de version 2104 Révision: 13.04.2021

Nom du produit: Dentatec

**RÈGLEMENT (UE) 2019/114** 

(suite de la page 7)

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité

chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

technique: . Acronymes et abréviations: Départment "sécurité des produits"

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IMDE: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eva Dam 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1 Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

\* Données modifiées par rapport à

la version précédente

FR